



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 83386

Texte de la question

M. Michel Issindou attire l'attention de M. le Premier ministre sur la prise en charge de l'autisme en France. Au vu des statistiques internationales, on évalue à environ 400 000 en France, dont plus de 100 000 enfants, le nombre de personnes atteintes de troubles autistiques. Le plan autisme 2008-2011 du Gouvernement encourage la création de petits centres expérimentaux appliquant des techniques comportementalistes. Pourtant les personnels qualifiés font défaut et les autistes de France ne bénéficient pas de la même considération que ceux qui vivent à l'étranger. Il reste donc des carences importantes en ce domaine dans notre pays. C'est pour cette raison que de nombreuses associations demandent aujourd'hui que l'autisme soit agréementée « grande cause nationale » en 2011. Il souhaite donc savoir si le Gouvernement compte accéder aux demandes des associations concernant son inscription comme grande cause nationale en 2011.

Texte de la réponse

Il appartient au Premier ministre de définir le thème qu'il souhaite promouvoir au titre de « grande cause nationale 2011 » ou de « campagne d'intérêt général ». Un communiqué de presse, à paraître à l'automne, permettra aux organismes à but non lucratif oeuvrant dans le domaine choisi et désirant organiser des campagnes faisant appel à la générosité publique d'adresser leur demande d'agrément à la direction du développement des médias.

Données clés

Auteur : [M. Michel Issindou](#)

Circonscription : Isère (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83386

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juillet 2010, page 7438

Réponse publiée le : 5 octobre 2010, page 10981